

COMMUNE DE SEMECOURT
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juillet 2019 à 19 heures 00

PRESENTS : WEISSE E./ BECK A/ DESJEUNES S./ DILL C./ FAFET J.J/ HOCHARD C./ MARTIN M./ GERARDIN J.L./ PLOUZNIKOFF S./ VINCENT J.M./ LEFRANC M./ COLLIGNON M./ PHILIPPON K./ LABOURE J.L/

ABSENTS EXCUSES : néant

ABSENTS NON EXCUSES : PETITJEAN S./

Procurations : néant

N° 30 / 2019 Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet – 19 h/semaine

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles aux conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020,
 - Nature des fonctions : assistance du personnel enseignant de l'école maternelle
 - Temps non complet : 19 heures par semaine (temps de travail annualisé),
 - Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
 - Niveau de recrutement : titulaire du CAP de la Petite Enfance ou concours d'ATSEM.
- Compte tenu du caractère provisoire du poste, l'emploi pourra être occupé par un agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-3 5°,

VU la loi n°83-634 du 13 .07.1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

DECIDE de la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet,

CHARGE le Maire du choix du candidat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 31 / 2019 Cession du bail de chasse du lot unique

La commune a été informée par courrier en date du 12 mars 2019 de M. Jean-Pierre LAVIGNE, adjudicataire du lot de chasse communal pour la période allant du 02/02/2015 au 01/02/2024, de sa proposition de cession du lot de chasse pour raison de géographiques et professionnelles en faveur de M. Frédéric LAVIGNE. Ce dernier nous a fait part de son accord pour la reprise en tant que de locataire de la chasse.

La commission consultative communale de la chasse, réunie le 4 avril 2019 pour examiner la proposition de cession du lot de chasse en cours de bail, a donné son accord à la proposition de M. Jean-Pierre LAVIGNE.

La cession prendra effet à compter du 2 février 2020.

Le Conseil Municipal,
VU l'article 17 du cahier des charges de la chasse communale,
VU l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accepter la proposition de cession du bail de location au profit de M. Frédéric LAVIGNE pour la période allant du 2 février 2020 au 01 février 2024.
- AUTORISE le Maire à signer le bail.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 32 / 2019 Vidéoprotection

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement et à l'extension du système de vidéoprotection existant.

Il s'agit d'un moyen essentiel de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infraction.

La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection permet notamment la protection des installations et des bâtiments publics ainsi que de leurs abords.

Le Maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation auprès de la Préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'installation d'un système de vidéoprotection,
- DECIDE d'inscrire la dépense au budget de la commune,
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation préfectorale,
- AUTORISE le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise.

Délibération adoptée à l'unanimité.